



Intitulé	Aide à l'acquisition de génisses prêtes à vêler en automne ou hiver
Objet	Dessaisonnement de la production de Veaux Sous La Mère (VSLM) pour une meilleure adéquation offre demande tout au long de l'année.
Bénéficiaires	<p>En plus des conditions générales, pour pouvoir prétendre au bénéfice du Fonds d'Avance Cheptel, les éleveurs de bovins allaitants doivent répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etre suivi en <b>appui technique</b> (AT) par une structure adhérente au GIE Elevage Occitanie (organisation de producteurs, chambres d'agriculture, autres structures adhérentes) pendant au moins la durée de remboursement du prêt, et respecter les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 visites minimum d'AT / an</li> <li>❖ Suivi technique ET/OU économique</li> </ul> </li> <li>➤ Etre engagé au moins 7 ans dans le <b>Label Rouge VSLM</b></li> </ul>
Conditions d'attribution	L'éleveur bénéficiaire doit détenir au moins <b>10 femelles</b> .
Animaux éligibles	Le dessaisonnement se fait par <b>achat de génisses</b> ou <b>jeunes vaches âgées d'au plus 4 ans</b> de la race dominante du troupeau (blondes ou limousines ou bazadaises), garanties prêtes à mettre bas de septembre à janvier.
Engagement de l'éleveur	L'éleveur bénéficiaire s'engage à garder et utiliser les animaux financés exclusivement pour la production de Veaux Sous La Mère.
Montant	Le montant du prêt est de <b>maximum 1 500€</b> par vache ou génisse (montant plafonné à la valeur d'achat des animaux).
Seuil	Le nombre minimum d'animaux aidés est de 3 animaux.